

M. LESSARD (*Saint-Henri*): Croyez-vous qu'il serait opportun de demander à la Commission d'accorder une augmentation aux diplômés qui peuvent souhaiter entrer ici? Quant à moi, j'estime que c'est le fondement de votre problème. Je crois que les traitements sont trop bas.

M. HENDERSON: Les traitements aux échelons inférieurs ne sont pas trop faibles; parfois, ils dépassent ceux que l'entreprise privée accorde; mais plus nous considérons les échelons supérieurs de diverses catégories, plus les traitements sont en retard sur ce que paye l'industrie privée.

M. LESSARD (*Saint-Henri*): Pendant combien de temps ces jeunes hommes devraient travailler dans votre service avant de pouvoir espérer une augmentation de traitement?

M. HENDERSON: A l'heure actuelle, le programme gouvernemental qui régit les salaires comporte quatre étapes, de telle sorte que les fonctionnaires, d'après mon expérience, bénéficient de revisions de traitements plus fréquentes que dans l'industrie privée, puisque, d'après le régime des salaires régionaux, les augmentations sont automatiques. Les conditions de travail sont bonnes et ne devraient pas causer de difficultés dans le recrutement des fonctionnaires; au fond, les jeunes hommes que nous engageons aujourd'hui seront les cadres de demain et il est très important que nous engagions les plus compétents possible et que nous ayons des conditions de travail qui les incitent à rester parmi nous.

M. LESSARD (*Saint-Henri*): En ce qui concerne votre personnel, quel est l'âge minimum de recrutement des jeunes hommes?

M. HENDERSON: Oh! je pense qu'on pourrait dire la belle période qui précède 45 ans, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la belle période?

M. PIGEON: J'ai une dernière question. Pensez-vous qu'il serait utile, monsieur, que chaque année vous fassiez une tournée des diverses universités, afin d'y rencontrer les jeunes diplômés et leur expliquer les conditions et l'avenir qu'ils trouveraient à Ottawa. A mon avis, un contact personnel serait un bon moyen de recruter des compétences pour votre service.

M. HENDERSON: Vous venez de parler de ce que j'aimerais précisément faire; c'est ce que font le contrôleur et l'auditeur général aux États-Unis, car ils ont le droit de recruter et d'organiser leur propre personnel. C'est moi-même ce que je préconise. L'auditeur général fait une tournée des diverses universités et il rencontre les jeunes gens de la prochaine promotion. Il établit un contact personnel avec les jeunes gens qui vont obtenir leur diplôme dans les diverses institutions. En outre, ils possèdent quelque chose que je désire obtenir moi-même et que j'espère obtenir—si j'ai le droit de recruter mon propre personnel, et d'avoir la haute main sur lui—c'est-à-dire qu'on reconnaisse mon bureau comme un bureau accrédité à accueillir des étudiants à titre de stagiaires.

De nos jours, la seule façon d'obtenir un diplôme de comptable agréé au Canada est de travailler dans le bureau d'un comptable agréé et je désire qu'on m'accorde ce droit.

M. PIGEON: Pourquoi n'avez-vous pas le droit de le faire maintenant? Y a-t-il une règle qui s'y oppose?

M. HENDERSON: Vous voulez dire de recruter?

M. PIGEON: Oui.

M. HENDERSON: A cause des dispositions de la loi sur la Commission du service civil et de la loi sur l'administration financière; je vous donnerai le texte exact si vous le désirez.